

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une lettre de Naples nous annonce que le roi des Deux-Siciles, voulant donner au baron Brenier, ambassadeur de France, un témoignage d'estime particulière, a accepté l'invitation au grand bal que le baron Brenier a dû donner lundi dernier 14 courant, pour fêter la naissance du Prince Impérial. Depuis les événements de 1848, c'est la première fois que le roi Ferdinand II honore de sa présence le bal d'un ambassadeur étranger.

Aussi l'exception faite en faveur du bal donné par le représentant de France a produit, nous écrit-on, une profonde sensation dans le monde diplomatique de Naples. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 19 avril. — Nous apprenons de Saint-Petersbourg que par ordre impérial l'armée est remise sur le pied de paix.

Les troupes de Crimée formeront dorénavant deux armées : l'une sous les ordres du général Gortschakoff, l'autre, sous ceux du général Luders. (Constitutionnel.)

Vienne, vendredi. — L'empereur a ratifié mardi dernier le traité de paix conclu, le 30 mars, à Paris.

M. de Kisseleff vient d'arriver à Rome pour négocier un concordat entre la Russie et le Saint-Siège. — Lejolivet.

Vienne, vendredi 18 avril. — La moitié du corps d'occupation autrichien des principautés danubiennes va opérer son retour en Autriche : l'ordre à cet effet a déjà été expédié au général Coronini. — Havas.

Vienne, jeudi, 17. — Une des plus importantes conditions du traité de paix est que les forts de la côte circassienne de la mer Noire ne seront pas reconstruits.

» En résumé, le statu quo sur les côtes de la mer Noire doit être maritime.

Cela est authentique. (Times.)

Stockholm, 16 avril. — Le journal l'Aftonbladet annonce que sa Majesté la reine douairière de Suède partira pour Paris vers le 10 mai. Le prince Oscar, troisième fils du roi actuel de Suède, partira ensuite pour Londres où il sera procédé à ses fiançailles avec la duchesse de Cambridge. — Lejolivet.

Vienne, vendredi 18 avril. — La Correspondance autrichienne annonce que l'Empereur a signé les pièces de ratification du traité de paix. En conséquence, des services d'actions de grâces sont ordonnés dans toute l'étendue de la monarchie.

L'Amico catolico annonce officieusement que M. de Kisseleff se rapa à Rome pour conclure un concordat entre le Pape et la Russie. — Havas.

Dresde, samedi 19 avril. — « Un article du correspondant du Journal de Dresde, annonce comme positive la retraite du comte de Nesselrode du département des affaires étrangères et son remplacement par le prince Gortschakoff, ambassadeur à Vienne. Le comte de Nesselrode conserverait néanmoins la place d'archi-chancelier de l'empire. »

Marseille, samedi soir, 19 avril. — « Le Danube apporte des nouvelles de Constantinople, du 10.

» Afif Bey était arrivé la veille (9), porteur du traité de paix. Le Conseil avait dû se réunir le lendemain pour la ratification.

» De nouveaux troubles, causés par les réformes, ont eu lieu à Kutayat et à Tokat.

» On s'attend, à Constantinople, à voir arriver une partie de la flotte anglaise de la Baltique, afin d'accélérer l'évacuation.

» Les journaux disent qu'au mois de mai, deux régiments de cavalerie anglaise partiront pour les Indes et que deux divisions anglaises, sous le commandement de sir Colin Campbell, s'embarqueront pour le Canada.

» Le bruit que la Russie avait ouvert au commerce ses ports de la mer Noire était prématuré. — Havas.

Madrid, vendredi 18 avril. — Le bruit qui a couru, qu'une émeute avait éclaté à Grenade, à l'occasion du tirage au sort pour la conscription, a produit, dans la capitale une légère alarme qui s'est bientôt dissipée.

La commission du congrès, chargée d'examiner la conduite des anciens ministres, propose de mettre M. Sartorius en accusation.

La Gazette dément les bruits qui ont circulé, relatifs à la retraite du duc de la Victoire. — Havas.

Madrid, samedi 19 avril. — « Un décret royal autorise l'émission d'actions de routes, pour une valeur de 30 millions de réaux.

» Le désarmement de la milice nationale de Valence s'est opéré tranquillement. On a recueilli 1,500 armes. »

Les dernières nouvelles publiées par le Journal de Constantinople sur la Crimée, annoncent que la signature définitive de la paix a été accueillie en général avec faveur au camp; les souffrances de l'hiver et l'inaction dans laquelle on était resté, contribuaient beaucoup à l'allégresse générale. On comptait néanmoins une forte minorité de partisans de la continuation de la guerre.

« Si la conclusion de la paix, ajoute le même journal, a été bien accueillie au camp, où elle a été suivie de la distribution de rations extraordinaires, il n'en a pas été de même à Kamiesch, où la certitude d'une prochaine évacuation a produit une crise immédiate. Une baisse extraordinaire s'est établie sur toutes les marchandises déjà fort dépréciées depuis quelque temps, comme on sait. Mais le prix des maisons et des boutiques a baissé hors de toute proportion. Les baraques, qui, la veille encore, étaient évaluées 12 et 1,500 fr., sont à vendre pour une cinquantaine de francs, encore ne se trouve-t-il pas d'acheteurs, car on prévoit qu'il faudra abandonner les matériaux sur le terrain, le transport nécessitant plus de frais qu'on ne peut raisonnablement espérer de bénéfices.

L'œuvre de la guerre étant finie, les travaux de la paix ne tarderont pas à être entrepris en Turquie. On sait que la Porte a déjà résolu de faire construire un chemin de fer entre Constantinople et Belgrade. Ce projet a fixé l'attention des capitalistes de l'Europe; mais il est d'autres personnes qui s'en sont également occupées au point de vue de l'art et des bénéfices. Ces personnes arrivent à préférer une autre direction pour ce chemin de fer, celle de Cronstadt en Autriche. »

— Voici quelques extraits de correspondances de Crimée publiées par les journaux de Constantinople, du 7, mais qui ne dépassent pas la date du 3 :

« Le docteur Baudens, inspecteur du service médical de l'armée, rentrera probablement à Constantinople par le bateau de mardi prochain. Sa mission ici est terminée par l'application des moyens qu'ils propose, et que le maréchal fait exécuter rigoureusement, pour modifier autant que possible l'état sanitaire de notre armée, qui s'est déjà sensiblement amélioré.

» La médecine militaire continue à éprouver des pertes cruelles. Le personnel se réduit tous les jours, tant par la mortalité que par les maladies. Il y a quelques jours nous enterrions les docteurs Servy, Précy et Gillin, médecins aides-majors,

morts tous les trois en quarante-huit heures. Plusieurs resteront encore en traitement à l'ambulance du quartier-général. On vient d'organiser à Sébastopol une maison de convalescence pour ceux qui relèvent de maladie. Après leur entier rétablissement, ces médecins viendront combler les vides qui se font chaque jour dans nos ambulances.

» Le froid et la gelée continuent, en dépit du printemps. C'est ce qui nous empêche de prendre les distractions que nous permettent les loisirs de la paix. Cependant ne croyez pas que nous vivions tout à fait en ermites. Ainsi mardi soir nous avons eu un bal magnifique au village Woronzoff : l'orchestre était composé de cent musiciens pris dans la brigade du général Jannin. Jamais les danseuses n'avaient paru en aussi grand nombre : il y en avait une soixantaine. Ça été une fête très-brillante et très-animée.

» Le théâtre des Zouaves poursuit ses représentations. En dernier lieu, on a joué la Dame aux Camélias avec un ensemble capable de rendre jalouse votre troupe de Péra. Nos actrices masculines tiennent fort bien leurs rôles. » (Constitutionnel)

— Le Globe donne quelques détails sur la salle où s'est donné le bal dont parlent les journaux turcs. Cette salle, d'une très-grande dimension, est construite dans la vallée de Balaclava, entre les hauteurs de Fedioukine et la colline Canrobert. On y arrive facilement par la route de Woronzow.

Des invitations ont été adressées à toutes les dames anglaises et aux officiers anglais en Crimée. On avait en d'abord l'idée de ne donner le bal qu'après la ratification de la paix : les invitations auraient été limitées à un certain nombre d'alliés et les officiers russes auraient été invités. Quelques Russes à qui l'on en avait parlé au commencement de l'armistice, ont dit que, dans cette occasion, il viendrait certainement des dames de Baktchi-Seraï et de Simféropol; mais on s'est résolu à donner le bal en l'honneur du Prince Impérial. Les invitations ont été faites au nom des officiers du corps de réserve de l'armée française.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On lit dans le Constitutionnel :

Interpellé par le comte d'Elgein sur l'envoi extraordinaire de troupes anglaises au Canada, lord Palmere a fait la déclaration suivante dans la séance de la chambre des lords du 17 :

« Je crois que l'esprit public se préoccupe de l'embarquement d'une certaine force pour l'Amérique du Nord. Il est tout-à-fait vrai qu'une partie des troupes qui vont revenir de Crimée sera employée au service colonial, et il n'est pas improbable que, pour répondre aux nécessités de l'organisation de l'armée, quelques-unes des brigades soient expédiées au Canada. Mais le bruit que le gouvernement se propose de réunir dans l'Amérique anglaise de grandes forces, en vue d'attaquer un Etat voisin, ne repose absolument sur rien. D'importantes quantités de munitions de guerre et des corps de troupes considérables ont été tirés, durant la guerre, des colonies de l'Amérique du Nord. En fait, nous avons à peu près épuisé leurs approvisionnements et leur personnel militaire, il n'est que juste aujourd'hui de rendre aux colonies ce que nous leur avons pris. En adoptant cette résolution, le gouvernement n'en est en aucune manière influencé par l'attitude ou la politique d'autres Etats. »

Cette déclaration du ministre de la guerre a été plusieurs fois interrompue par les applaudissements de la chambre des lords.

Les communes n'ont pas tenu de séance par suite de la mort presque subite du beau fils de lord Palmerston. Dans une séance précédente, le premier

lord de la trésorerie avait répondu à une interpellation que « ni le gouvernement anglais ni, à ce qu'il croyait, le gouvernement français n'avait l'intention d'intervenir en quoi que ce fût dans les affaires intérieures de la nation et de la reine de Madagascar. »

FAITS DIVERS.

Des lettres de Bagdad nous apportent une nouvelle qui réjouira vivement le monde savant.

On se rappelle que les belles sculptures, recueillies après tant de pénibles travaux par M. Place, dans les fouilles de Ninive, avaient été embarquées sur des radeaux pour être transportées par le *Tigre* sur un bâtiment qui devait les recevoir. Ces radeaux, chargés de monolithes d'un poids et d'une dimension énormes, étaient maintenus à flot au moyen d'outres, qui ont été crevées, soit par accident, soit par des Arabes pillards. Deux des radeaux avaient coulé à fond avec leur cargaison.

On est parvenu à retirer du fleuve une partie de ces antiquités. C'est Nessoud-Bey, aide-de-camp du gouverneur de Bagdad, qui a dirigé les travaux intelligents qui restituent à la science des trésors qu'elle croyait perdus.

Tels sont jusqu'ici les seuls détails donnés par les journaux de Constantinople sur ce précieux sauvetage. (Constitutionnel.)

— On nous mande, dit le *Moniteur de l'Indre*, la singulière aventure que voici, d'une commune du département.

« Une dame très-distinguée, demeurant dans un petit château tout proche d'ici, vient de l'échapper belle. Son mari était absent, elle était seule dans sa chambre, lorsqu'un valet de chambre vient à elle, l'air effaré, et lui dit : j'ai trouvé le moyen de guérir Madame de ses affreuses migraines, et je viens lui proposer l'essai de ma méthode prompt et sûre. » La dame peu rassurée, répond : « Je ne souffre pas aujourd'hui, vous me guérirez un autre jour. » Le malheureux réplique : « Je m'intéresse trop à la santé de Madame pour différer d'un instant. Elle n'a qu'à se préparer, dans quelques minutes tout sera dit. » A ces mots il tire de sa veste un grand couteau de cuisine. « Quest-ce que cela, Joseph ? Vous me faite peur ; allez-vous-en. — Ça, Madame c'est l'instrument qui va vous guérir. C'est bien simple, en deux coups je détache promptement la tête, je la retourne, et avec la pointe de cet instrument j'en extrais le ver rongeur qui cause les souffrances de Madame, car c'est un ver qui est blanc qui a la tête noire. Pais quand c'est fait, je replace la tête très-prompement, les chairs se soudent et rien n'y paraît. » En parlant ainsi, il roulait des yeux diaboliques. La dame tremblait de tous ses membres, elle vit qu'elle avait affaire à un insensé, sa présence d'esprit de l'abandonna pas. « C'est bien, Joseph, j'ai confiance en vous ; mais comme il y aura effusion de sang et que je ne veux pas gâter ma robe qui est neuve, je vais dans mon cabinet de toilette passer un peignoir. » Elle se lève, s'en va d'un air tranquille dans un cabinet, en ferme la porte à double tour, descend par un escalier de service et ramène les gens de la ferme. On s'empare de Joseph qui se laisse tranquillement faire. Il ne s'explique pas qu'on traite en ennemi un ami de l'humanité. Le mari de la dame rentre au logis, il n'est pas surpris de ce qu'on lui raconte ; depuis longtemps il s'est aperçu que son valet de chambre donnait des signes évidents d'aliénation mentale. Il le fait monter en voiture et, en lui persuadant qu'il le conduit auprès de l'un de ses amis très-malade de la migraine, il le conduit à Poitiers.

— Le comité judiciaire de la législature d'Albany a récemment présenté son rapport, sur une pétition relative aux fameux « droits de la femme. »

Le comité commence par déclarer qu'il a pu s'assurer que les dames ont toujours le meilleur morceau à table, la meilleure place en voiture, la chambre la plus fraîche en été et la plus chaude en hiver. Elles ont en outre le choix de la place qu'il leur plaît d'occuper dans le lit conjugal. En même temps, la toilette d'une femme coûte trois fois plus que celle de son mari, et avec les modes du jour une femme occupe dans le monde trois fois plus de place qu'un homme.

De ces faits constants, la majorité du comité (composé d'hommes mariés) conclut que, s'il y a inégalité et oppression, ce sont les hommes qui ont à s'en plaindre. Il se borne donc à recommander une seule mesure. Plusieurs maris ayant cru devoir signer la pétition, de concert avec leurs femmes, il serait bon de faire une loi pour que ces dignes couples échangeassent leurs costumes, la femme portant désormais les pantalons et le mari les jupons, afin d'établir aux yeux du monde leur situation respective.

OMNIBUS DE LONDRES.

MM. Petitjean et Levy, cité d'Antin, N° 5, à Paris, ont l'honneur d'informer le public qu'ils se chargent de l'achat et de la vente au comptant, avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, de toutes valeurs industrielles françaises et étrangères, et notamment des Omnibus de Londres.

— Le succès de la vente à la criée des viandes aux halles centrales de Paris va toujours en augmentant ; plus de cinquante mille kilogrammes de viande y sont vendus chaque jour. Ce fait dit assez tout le service que cette institution rend à la production et au commerce.

Nous engageons les personnes qui désirent profiter de cet important débouché offert à la province de s'adresser franco à M. Ritt, seul facteur fondateur de cette vente, rue de la Grande-Truanderie, 43, à Paris ; il enverra de suite une instruction détaillée sur la manière d'expédier les viandes. Les fonds sont envoyés chaque jour aux expéditeurs.

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

Nous extrayons d'un Mémoire sur la jonction centrale des voies ferrées en Europe les documents suivants concernant la LIGNE D'ITALIE qui occupe l'attention des financiers et du monde politique.

Les chemins de fer de la LIGNE D'ITALIE réunissent par la plaine du Rhône entre les Alpes Bernoises et les Alpes Pennines et le Simplon, les chemins de fer français, suisses et allemands, aux chemins de fer italiens et ils relient entre eux le lac de Genève et le lac Majeur, Genève, Salins, Lauzanne, Berne et Bâle à Turin, Milan et Gènes.

Si l'on examine la carte des chemins de fer de l'Europe, l'on remarque, entre *Marseille* et *Vienne*, une vaste région d'environ 300 lieues de long, qui n'est traversée par aucun chemin de fer continu et qui interrompt toutes les voies ferrées, au nord et au sud des Alpes.

La LIGNE D'ITALIE, qui franchit cette région du lac de Genève au lac Majeur, suit, entre les Alpes Pennines et les Alpes Bernoises, la plaine du Rhône sur une longueur de 114 kilomètres ; elle franchit le col du Simplon par un souterrain de 4 kilomètres et demi, avec puits, et retrouve, au versant méridional du Simplon, sur une longueur de 65 kilomètres, jusqu'au chemin de fer d'Arona à Novare, la vallée de la *Tocca* qui est au niveau des plaines du Piémont et de la Lombardie.

La LIGNE D'ITALIE, par sa position centrale, réunit, par la voie la plus courte et la plus facile, presque tous les réseaux des chemins de fer français, suisses et allemands, aux réseaux italiens, puisqu'elle joint, sur un centre commun,

Les chemins de fer :

- 1° De Lyon à Genève,
 - 2° De Paris à Lyon, dans sa direction sur Dijon et Salins,
 - 3° De l'Est (Strasbourg),
 - 4° De l'Ouest (Suisse),
 - 5° Du Central suisse, au nord des Alpes ;
- Avec les chemins de fer :
- 6° Lombards vénitiens,
 - 7° De Turin à Gènes,
 - 8° D'Arona à Novare et Alexandrie,
 - 9° De Victor-Emmanuel,
 - 10° Du Central italien, au sud des Alpes.

La LIGNE D'ITALIE forme par conséquent, dans cette double direction, le prolongement naturel, et sans concurrence possible, de chacune de ces lignes qui rayonnent sur elle et dont elle devient ainsi le centre et la jonction, en reliant, entre le lac de Genève et le lac Majeur, Genève, Lauzanne, Bâle et Berne à Turin et à Milan.

La LIGNE D'ITALIE abrège de dix-sept heures le trajet entre Paris ou Londres et l'Italie ou la Méditerranée à l'est de Gènes ; elle réalise six heures d'économie sur tout autre parcours, entre Paris et Milan.

Dans quatorze mois, la ligne d'Italie aura mis le passage du Simplon à cinq heures de la gare du chemin de fer de Lauzanne à Salins, à sept heures de la gare de Lyon à Genève, et, avant même que le passage du Simplon soit exécuté, elle aura placé Turin et Milan à quatorze heures de Lauzanne, à seize heures de Genève, à trente heures de Paris.

A ces avantages comme distance, il faut joindre la supériorité incontestée du passage du Simplon qui traverse la chaîne des Alpes, au point le plus étroit et le plus facile.

De l'aveu de presque tous les ingénieurs qui ont étudié la question du passage des Alpes, le Simplon est le seul que les locomotives puissent franchir sans interruption et qui permette d'adopter, sans plans inclinés, un souterrain avec puits n'ayant que 4 kilomètres et demi.

Il faut donc le reconnaître :

La LIGNE DE L'ITALIE forme la jonction la plus facile, la plus courte, la plus rationnelle entre les réseaux de l'Europe centrale et occidentale et ceux de l'Italie. — Elle établit la ligne la plus directe entre Paris, Londres et l'Italie. — Elle conduit le courant des marchandises et des voyageurs de l'Orient et la maille de l'Inde au centre des principaux débouchés des chemins de fer français : Genève, Salins, Bâle et Strasbourg. — Elle assure la grande voie de communication internationale la plus favorable aux intérêts de la France, de la Suisse et de la haute Italie. Enfin, par sa position exceptionnelle, la LIGNE D'ITALIE doit nécessairement obtenir une progression rapide et constante de transit et de voyageurs ; elle doit devenir l'une des lignes les plus importantes et les plus productives du continent.

AVANTAGES DES CONCESSIONS DE LA LIGNE D'ITALIE.

Indépendamment des avantages généraux que le Gouvernement suisse accorde à l'établissement des chemins de fer dans ce pays, on peut reconnaître que les concessions de la ligne d'Italie réunissent des conditions spéciales qui leur donnent une grande valeur.

Les concessions de la vallée du Rhône, faites à la Compagnie de la ligne d'Italie, par l'Etat du Valais et l'Assemblée fédérale suisse, sont PERPETUELLES ; la durée de l'exploitation est de quatre-vingt-dix-neuf ans ; et, même après quatre-vingt-dix-neuf ans, le Gouvernement ne peut reprendre les chemins sans payer à la Compagnie la valeur qu'ils auront au moment de l'acquisition, avec dix pour cent à titre d'indemnité.

Cette avantageuse concession rend inutiles les retenues au profit de l'amortissement, et permet de disposer intégralement des bénéfices du chemin.

La Suisse et le Piémont construisent en ce moment la route à chars du Saint-Bernard, et percent sous le Saint-Bernard le souterrain de Menouve, de 3 kilomètres et demi ; ils assurent ainsi une affluence considérable, puisqu'ils établissent une ligne directe vers la vallée d'Aoste et Turin.

L'Etat, à titre de subvention pour tout ce qui lui appartient, à titre de souscription pour tout ce qu'il est obligé d'acheter, fournit à la Compagnie tous les terrains nécessaires à l'établissement des chemins concédés, y compris les fossés, talus et chemins de service ; il lui donne aussi tous les bois nécessaires à l'établissement du chemin et rendus sur le lieu d'emploi. Ces bois sont ouverts et prêts à être placés, en ce qui concerne les traverses, et bruts pour les autres services, tels que barrages, clôtures, et constructions des stations et du matériel fixe et roulant.

L'Etat reçoit en paiement, jusqu'à due concurrence, les actions libérées de la Compagnie, qui restent pendant dix ans à la souche et servent de garantie au paiement des intérêts, jusqu'à concurrence de quatre pour cent.

La Compagnie a de plus le droit de régler des tarifs de faveur en correspondance pour les bateaux à vapeur du lac de Genève, et elle a la faculté de prendre elle-même cette exploitation des paquebots, qui, en assurant, même avant la construction des lignes ferrées du lac, une prompte communication avec Lausanne et Genève, lui donne sur le lac le monopole du transit et des voyageurs vers l'Italie.

PRODUITS DE LA LIGNE D'ITALIE.

Éléments du transit local.

Le tracé du chemin de fer de la ligne d'Italie traverse, entre le lac de Genève et le lac Majeur, un bassin de près de 400 lieues carrées, qui réunit les éléments les plus variés, les plus abondants d'un transit local entièrement acquis à la voie ferrée.

Produits agricoles. — La beauté du climat, la fertilité du sol, permettent les cultures les plus variées. Les vignes qui couvrent le versant méridional des Alpes bernoises sur une longueur de plus de 100 kilomètres, produisent des vins de prix, aussi recherchés en Allemagne que ceux du Rhin et du canton de Vaud.

Les céréales fournissent sur les coteaux et dans les plaines d'abondantes récoltes ; la terre est si fertile que l'agriculteur ne la laisse jamais reposer une année, et qu'il lui demande souvent jusqu'à trois récoltes différentes.

Les forêts qui couvrent les Alpes pennines alimentent un grand commerce d'exportation, et les immenses prairies des vallées qui rayonnent sur le Rhône nourrissent de nombreux troupeaux, objet d'un important commerce, puisque le Piémont seul tire, par an, du Valais, 50,000 bêtes à cornes.

Foires et marchés. — On ne compte pas moins de cent vingt foires et deux cents marchés par an dans le Valais, et il n'est pas rare de trouver dans ces foires et marchés plus de trois cents bêtes à cornes ; c'est indiquer le mouvement actuel de la population dans la plaine du Rhône, et quel sera son accroissement après l'ouverture du chemin de fer.

Carrières, Mines et établissements métallurgiques.

— Le Valais est une des contrées les plus abondantes en mines de toutes sortes; on y rencontre, sur tous les points, des gisements de fer, de plomb argentifère, de cuivre et d'argent; et partout se trouvent des forces motrices naturelles qui appellent la création de nombreux établissements industriels.

Saint-Triphon, Saint-Gingolph, Bouveret, Saxon, Saint-Pierre, Sion, Aigle, fournissent à tout le bassin du lac des pierres de taille, de la chaux, du plâtre d'excellente qualité.

Les forges d'Ardon produisent de la fonte et du fer qui peuvent, par le prix et la qualité, rivaliser avec ceux du Jura et de la Franche-Comté.

On remarque à Brigg une manufacture de papiers et d'autres industries prospères.

A Martigny, Riddes, Aigle, Sion, Tourtemagne, des Compagnies anonymes ont formé sur une grande échelle des établissements pour l'extraction et le traitement des métaux.

La province d'Ossola renferme autant de richesses que le canton du Valais. Les carrières de Crévolta fournissent des marbres blancs, presque exclusivement employés à Milan pour la statuaire et la construction.

L'exécution d'un chemin de fer dans un pays qui est resté jusqu'à ce jour sans débouchés, ne doit-elle pas d'ailleurs augmenter dans une proportion considérable le nombre des exploitations industrielles et la production de celles qui existent déjà?

Anthracites. — Presque toute la vallée du Rhône est un bassin anthracifère qui n'a d'égal, en étendue et en puissance, que les riches bassins houillers de la Belgique ou de la Loire. Une seule carrière a reçu cette année une commande de 20,000 tonnes, qu'elle n'a pu s'engager à fournir, faute de moyens de transport.

La consommation actuelle des anthracites dans toutes les villes et localités que baigne le lac de Genève, et le développement que cette consommation prend d'année en année, assignent à ce produit du bassin du Rhône le premier rang parmi les ressources offertes par le trafic local; les moyens de transport sont insuffisants pour les commandes; la production atteint déjà, en 1856, 100,000 tonnes; l'ouverture du chemin de fer la portera complètement, sans aucun doute, à 300,000 et davantage. L'on sait que l'on fait maintenant en France du coke avec l'anthracite comme en Amérique. Les frais de traction du chemin de fer seront par conséquent considérablement réduits.

Ce bassin d'anthracite, qui seul pourrait justifier l'établissement d'un chemin de fer, a une étendue de près de 60 kilomètres; il est traversé dans toute sa longueur par le CHEMIN DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

Etablissements d'eaux thermales. — La LIGNE D'ITALIE trouve sur son passage les eaux et les bains renommés d'Evian, de Lavey, de Saxon, de Louesche, de Brigg, qui sont déjà en concurrence avec les eaux des Pyrénées, et qui pourraient bien leur être préférés, lorsqu'ils ne seront plus qu'à vingt heures de Paris.

Mouvement des voyageurs. — On peut apprécier, par un fait récent, quelle sera la progression successive de ce mouvement et du transit, à mesure que l'exécution des divers tronçons abrégera la distance entre Genève, Lauzanne et Turin à Milan:

L'ouverture du chemin de fer de Novare à Arona, qui, du côté du Piémont, se trouve à 58 kilomètres du Simplon, a suffi pour augmenter de 50 0/0, sur ce passage, l'importance du transit et le nombre des voyageurs, qui de 28,000 en 1854, est monté à 43,000 en 1855.

L'accroissement du mouvement des voyageurs en Suisse est suffisamment indiqué par l'accroissement des recettes de la poste Fédérale.

En 1852, l'administration ne couvrait pas ses frais; en 1853, elle était en bénéfice; en 1854, elle comptait déjà un excédant de 300,000 fr. sur la dépense; en 1855, le bénéfice a dépassé 700,000 fr.

La livraison prochaine des lignes de Lyon à Genève, de Genève à Berne, et de Dôle à Salins et Lauzanne, au nord des Alpes, et l'exécution au sud des chemins lombards et du Central italien ne peuvent manquer d'accroître considérablement la circulation dans la vallée du Rhône.

Sur la vallée principale, traversée par la voie ferrée, viennent aboutir vers les rives du Rhône, entre le lac de Genève et le Simplon, de nombreuses vallées que visitent les touristes, et dont plusieurs, comme celle d'Entremont, de Louesche, de Bagnes, d'Erin, d'Anniviers, et surtout de Viège, sont plus curieuses encore que celle de Chamouni.

Toutes ces vallées conduisent aux curiosités naturelles les plus remarquables de la Suisse, et il est facile de comprendre quelle sera l'augmenta-

tion de l'affluence des voyageurs lorsque les trains de plaisir transporteront les touristes au centre des plus curieuses montagnes des Alpes.

MOUVEMENT ET PRODUITS AUX EXTRÉMITÉS DE LA LIGNE.

Dans les recettes qui précèdent, n'est pas compris le mouvement d'importation et d'exportation qui doit être échangé par la vallée du Rhône, entre l'Europe centrale au nord des Alpes et les Etats d'Italie. On comprend quelles seront l'importance et la progression de ce courant, par suite du rapprochement des chemins de fer dans les deux vallées qui vont s'appuyer sur les versants du Simplon qui n'a, entre ces deux vallées que quatre lieues et demie de base.

Les chemins de fer réunis de LA LIGNE D'ITALIE servent, ainsi qu'on l'a vu, de jonction inévitable entre les réseaux, au nord et au sud des Alpes, et, par conséquent, ils rendent tributaires de cette ligne centrale de jonction toutes les contrées que sépare cette chaîne de montagnes, ils forment la plus importante communication entre l'Europe centrale et le bassin de la Méditerranée.

Le chiffre des populations immédiatement intéressées au passage du Simplon aux extrémités de la ligne est de:

Au nord des Alpes	61,800,000
Au sud de	22,200,000
	<hr/>
	84,000,000

En consultant les statistiques et en calculant l'augmentation du mouvement des voyageurs et des marchandises que le progrès des relations avec l'Orient et le percement de l'Isthme de Suez devront conduire sur la Méditerranée, l'ont atteint le chiffre énorme de 700,000 voyageurs et de 22,000,000 tonnes de marchandises se dirigeant vers l'Europe centrale.

Si l'on considère que les chemins de fer de la vallée du Rhône et du Simplon forment la seule entrée rationnelle de la diagonale de l'Italie vers les contrées au nord des Alpes, on peut espérer que LES CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE obtiendront la plus grande partie des voyageurs et des marchandises qui auront pris la voie de terre.

EN RÉSUMÉ.

La route du Simplon, la plus belle à travers les Alpes, est restée la grande route de Milan; et si l'importance du transit des chemins de fer se mesure sur le mouvement des routes qu'ils viennent remplacer, personne ne saurait contester l'avenir d'une ligne de chemin de fer sans concurrence possible, qui reliera les chemins de fer de LYON à GENÈVE, de PARIS à DIJON et SALINS; de l'EST (STRASBOURG), de l'OUEST SUISSE, du CENTRAL SUISSE, aux chemins de fer LOMBARDS et PIÉMONTAIS.

Tous les chemins, dont la LIGNE D'ITALIE forme la continuation ou la jonction, jouissent d'une prospérité qui n'a pas cessé de s'accroître.

Les actions de ces chemins, émises à 500 fr., valent aujourd'hui 700, 800 et même 1,400 fr., comme celles du chemin de fer de Paris à Lyon.

Toutes les conditions désirables se réunissent pour assurer à la LIGNE D'ITALIE des résultats aussi brillants.

CHRONIQUE LOCALE.

On nous adresse l'article suivant:

Une paroisse voisine de notre pays saumurois, était témoin, ces jours derniers, d'une de ces fêtes imposantes, qui laissent longtemps après elles des souvenirs pleins de grands enseignements, comme aussi de douces émotions: Candes recevait la visite d'un éminent prélat, Monseigneur Mortot, qui y apparaissait pour la première fois, depuis qu'il porte la pourpre romaine. La présence d'un Cardinal dans le pays, c'était un événement digne de faire époque; et dès lors, on le conçoit sans peine, de tous côtés devait affluer à Candes une foule pieusement avide de contempler un prince de l'Eglise, revêtu des insignes d'une si haute dignité, et également désireuse de recevoir ses saintes bénédictions. Mais disons tout de suite que le sentiment de la curiosité, s'il a trouvé place dans quelques cœurs, a été fortement dominé par le sentiment de la religion. Tout s'est passé dans un ordre parfait: la joie brillait sur tous les fronts, mais elle était tempérée par ce sentiment des convenances, qui ne permettait pas à la joie d'oublier le recueillement qu'un pareil jour imposait à cette heureuse population. On eût dit être au sein d'une de ces paroisses pieuses, où les saintes pratiques de la foi ont conservé, pour le bonheur des peuples, cette influence de la religion, dont tous les hommes de bien voient la nécessité aujourd'hui plus que jamais.

Et cependant, il faut bien le dire, puisque c'est vrai, depuis assez longtemps la paroisse de Candes s'était fait, sous le rapport religieux, une réputa-

tion qui faisait peine, surtout quand on se rappelait que cette paroisse privilégiée, et plus obligée qu'une autre à être pieuse et sainte, puisqu'elle a été sanctifiée par la présence du thaumaturge des Gaules, du grand saint Martin, qui y est mort, comme tout le monde sait. Hâtons nous de dire que Candes ne veut plus de cette mauvaise réputation d'autrefois, qu'elle croit ne pas, ou, du moins, ne plus mériter. Et, en effet, les étrangers, présents en foule à la belle cérémonie de vendredi dernier, ont pu se convaincre, à n'en pouvoir douter, qu'il y a à Candes une amélioration réelle; l'esprit public n'est plus ce qu'il était naguère encore; la piété y regagne chaque jour le terrain perdu par le malheur des temps; et, pour peu que cet état de choses continue, Candes deviendra une bonne et excellente paroisse.

Elle a d'ailleurs tout ce qu'il faut pour cela: d'abord le tombeau et les reliques de saint Martin, qui seront toujours pour la population une source d'abondantes bénédictions; — puis un pasteur, selon le cœur de Dieu, qui se dévoue, corps et âme, pour le salut de son cher troupeau; — une sage administration, qui ne veut que le bien; — une maison bienfaisante, dont les hauts exemples de vertu et de religion ne peuvent manquer d'exercer une grande influence.

Son Eminence a daigné, à plusieurs reprises, manifester sa vive satisfaction: c'est une douce récompense pour les habitants de Candes, qui ont mis le plus grand zèle à décorer les rues, et à faire tout ce qui dépendait d'eux pour témoigner à Monseigneur tout leur bonheur et leur reconnaissance.

Espérons que cette magnifique fête produira dans le pays, non pas un bien passager, mais durable; que les enfants confirmés dans ce beau jour, sauront se montrer plus tard de bons et solides chrétiens; et que toute la paroisse évangélisée et bénie par un si digne prélat, gardera toujours fidèlement et de si saints enseignements et de si précieuses bénédictions.

Pour la chronique locale et les faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche télégraphique de Madrid, 20 avril, 5 heures du soir, annonce que la revue de toute la garde nationale de la province et de la ville de Madrid, ainsi que de la garnison de la capitale se termine à l'instant. L'armée et la garde nationale ont fraternisé cordialement. L'une et l'autre ont poussé de chaleureux vivats à la Reine, à la Constitution et au maréchal Espartero. Tout s'est passé dans le meilleur ordre, sans qu'on ait à regretter le moindre accident. — Havas.

CHALES. MAISON DUPONT, à Paris, vente, échange, réparation de CACHEMIRES DES INDES ET DE FRANCE. — Expéditions en province. — *Tout individu se présentant de sa part trompe le public.* (263)

L'Académie de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. Georges, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés, pour combattre les RHUMES, *Enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc.*, avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen (Médaille d'or en 1845). La fabrique est transférée à Paris, 28, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (699)

Marché de Saumur du 19 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 24 66	Graine de luzerne. 63 —
2e qualité, de 74 k. 25 70	— de colza
Seigle 18 40	— de lin 23 —
Orge 12 —	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . 8 50	(l'hectolitre)
Fèves 12 80	— cassées (30 k) 70 —
Pois blancs 20 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 18 40	compris le fût
— verts —	1 ^{er} choix 1853. 120 —
Cire jaune (30 kil) 160 —	— 2 ^e — 100 —
Huile de noix ordin. 80 —	— 3 ^e — 90 —
— de chenevis . . . 50 —	— de Chinon . 110 —
— de lin 55 —	— de Bourgueil . 120 —
Paille hors barrière. —	Vin blanc des Cot.,
Foin 1853. id	1 ^{re} qualité 1853 100 —
Luzerne 60 —	— 2 ^e — 70 —
Graine de trefle . . . 75 —	— 3 ^e — 53 —

BOURSE DU 19 AVRIL.

5 p. 0/0 hau-se 10 cent. — Fermé à 74 35

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 21 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 74 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE.

Le capital social est de vingt-cinq millions, divisés en 100,000 actions de 250 francs.

Les actions sont au porteur après un versement de 100 fr.

La Souscription aux 52,000 actions réservées aux souscripteurs français et suisses est ouverte chez MM. BLACQUE, CERTAIN et DROUILLARD, rue Grammont, 21.

Toute demande qui n'est pas accompagnée d'un versement de 50 francs par action est considérée comme non avenue. Le Conseil d'administration fixe le nombre d'actions attribué à chaque souscripteur. Cinquante francs devront être versés contre remise de l'action au porteur, dans les huit jours de l'avis de la quantité d'actions accordées.

Les souscripteurs des départements devront adresser, franco, à MM. BLACQUE, CERTAIN et DROUILLARD, banquiers, leur souscription accompagnée d'un versement de 50 francs par action, en espèces, par les chemins de fer ou Messageries, en valeur à vue sur Paris ou en billets de banque, par lettres chargées à la poste. Dans les villes où il existe des succursales de la Banque de France, les fonds peuvent y être versés au crédit des banquiers de la Compagnie, MM. BLACQUE, CERTAIN et DROUILLARD, rue de Grammont, 21.

ADMINISTRATION A PARIS, RUE DE LONDRES, 12.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE D'ÉPAVES.

Le 22 mai 1855, à midi, sous les Halles de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères des marchandises ci-après, abandonnées dans le magasin de M. Simon, commissionnaire de roulage, et dont les destinataires sont inconnus.

1° Une caisse contenant quinze paquets de chapeloterie marquée M F, n° 61;

2° Un panier contenant des limes;

3° Et un ballot de literie.

Saumur, le 21 avril 1856.

Le Receveur des Domaines,
(265) LINACIER.

Etude de M^e J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE

AU DENIER 25 DU REVENU BRUT.

Les FERMES des Grand-Pont-Giraud et Petit-Pont-Giraud,

Situées en la commune de Jumelles, dans un seul ensemble d'une superficie de 80 hectares environ, et d'un revenu, justifié par baux authentiques, de 2,000 francs nets d'impôts.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GUÉRIN, notaire.

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n° 1.

A CÉDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES. Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

A CEDER

DE SUITE POUR CAUSE DE SANTÉ,

Un des premiers

FONDS D'ÉPICERIE

de détail,

Situé dans un quartier très-fréquenté de Nantes, et ayant une bonne clientèle.

S'adresser à Nantes, au bureau du Phare de la Loire, quai de la Fosse, 25, et rue Neuve-des-Capucins, 10.

AVIS.

On demande à emprunter, par première hypothèque, sur des Immeubles valant de deux à trois cent mille francs, 70 à 100,000 fr. à quatre un quart pour cent d'intérêt.

S'adresser à M^e DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, par Thouars (Deux-Sèvres). (249)

La Voiture de Chinon, qui part chaque jour à 8 heures du matin, partira désormais à 7 heures, le jeudi seulement. (227)

M. GRÉARD quitte son magasin de la rue Saint-Jean pour agrandissement de commerce en cette ville. (622)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD, rue Saint-Jean. S'adresser à M. GALLEAU fils.

A LOUER

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ,

Pour entrer en jouissance de suite, Une fort jolie petite MAISON de Campagne, très-agréablement située, dans les environs de Saumur, et sur les bords de la Loire. S'adresser au bureau du Journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n° , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boulique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE

MAISON, place de l'Arche Dorée, 24, occupée par M. Pineau, liquoriste.

A VENDRE OU A LOUER.

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte. S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS, qui occupe cette dernière maison.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

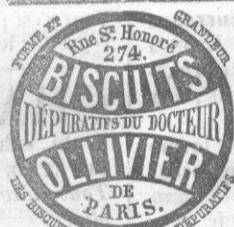
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (286)

LE CHOCOLAT MENIER

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière et la couleur de ses enveloppes ont été copiées, les médailles qui figurent sur ses étiquettes ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence.

Les amateurs de cet excellent produit doivent exiger que le nom Menier soit sur le chocolat et sur les étiquettes.

Prix: 1 fr. 90 c., — 2 fr., — 2 fr. 25 c., — 2 fr. 50 c. et 3 fr. le 1/2 kil. Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (182)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à Angers: M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (422)

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE, de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties :

1° Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1^{er}, page 28.)

2° Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires: MM. Grisolle, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).

Prix: de 2 fr. 30 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n° 154, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIERE, ph.; Beauport, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)